

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur l'arrêt de projet du PLU de la commune de Saint-Aubin.

Par arrêté n°2018-69 en date du 06 novembre 2018, le président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'arrêt de projet du PLU de Saint-Aubin.

Article 1 – Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet l'arrêt de projet du PLU de la commune de Saint-Aubin, du 23 novembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

Article 2 – Publicité de l'arrêt de mise à enquête publique

Un avis d'enquête, portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais (Groupe nord Littoral et la semaine dans la voix du Nord les 2018).

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés. Il sera affiché à la mairie de Saint-Aubin, à la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois ainsi que sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr)

Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques, et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Article 3 – Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Luc GUILBERT a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE ;

Article 4 – Identité de la personne responsable du projet

Des informations pourront être demandées au siège de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois auprès du Président – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer.

Article 5 – consultation du dossier d'enquête publique et observations

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de la CA2BM, ainsi qu'au siège de l'enquête, désigné en mairie de Saint-Aubin aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM.

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers au siège de la CA2BM, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur le commissaire enquêteur – CA2BM – 11/13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer

Les informations pourront également être consultées via le site internet de la CA2BM

Les observations pourront également être adressées par courriel via l'onglet du site de la CA2BM/ www.ca2bm.fr/ onglet urbanisme / les procédures en cours / Saint-Aubin /enquête publiques et/ou www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la préfecture seront consultables sur le site internet et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête.

Article 6 – Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- le vendredi 23 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- le mercredi 05 décembre 2018 de 14h30 à 17h30**
- le mardi 18 décembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- le vendredi 28 décembre 2018 de 14h30 à 17h30**